



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 juillet 2018 à 19h00

Convocation 21 juillet 2018

PRÉSENTS : LEMIRE Jean André, BETES Françoise, PATROUILLEAU Christian, DAUBANES Stéphanie, HOLCHER Arnaud, COUSSILLAN Clarisse, NAPIAS Jean-Christophe, ROUSSEIL Leslie, BLANC Agnès, BANOS Guillaume.

ABSENTS excusés : ROBERT Amandine , FERNANDEZ Natacha, CHAMPION Christophe

Secrétaire de séance : ROUSSEIL Leslie

Installation des compteurs communicants LINKY sur le territoire de la commune d'Isle saint Georges : Délibération 12/2018 (unanimité)

- _ Vu l'article L. 2122-27 du code général des collectivités territoriales ;
- _ Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- _ Vu la délibération n°2012-404 du 15 novembre 2012 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) portant recommandations relatives aux traitements de données de consommation détaillées collectées par les compteurs communicants et la communication de la CNIL du 30 novembre 2015 ;
- _ Vu la délibération n°13-2017 du 22 mars 2017 de la commune d'Isle Saint Georges portant sur le refus du déclassement des compteurs d'électricité et leur élimination
- _ Vu la décision du tribunal administratif de Bordeaux, notifiée le 19 juillet 2018, d'annuler la délibération n°13-2017 du 22 mars 2017 de la commune d'Isle Saint Georges

Après débat il est proposé

- _ de ne pas interjeter en appel de la décision du tribunal administratif,
- _ de demander au maire d'user de son pouvoir de police
 - pour interdire toute installation de compteur communicant Linky et démarche pour cette installation chez tous les propriétaires ou locataires ayant signifié leur refus d'installation de ce compteur
 - pour interdire toute installation de compteur communicant Linky et démarche pour cette installation chez tous les propriétaires ou locataires n'ayant pas encore signifié leur décision (accord ou refus).
 - pour régler l'implantation des compteurs communicants LINKY sur le territoire de la commune d'Isle Saint Georges.

Fin de séance 19h30